

Communiqué de presse

27 mai 2020

COVID-19 : deux semaines après la sortie du confinement

L'Agence Régionale de Santé, l'Assurance Maladie, l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML), la FHF et France Asso Santé appellent les Ligériens à rester vigilants.

Deux semaines après la sortie du confinement, il est important de rappeler que le virus circule toujours.

La couleur verte des Pays de la Loire, ne vaut pas immunité pour la population.

La vigilance est toujours de mise.

Des données régionales plutôt encourageantes et un plan global offensif de lutte contre l'épidémie

Pour permettre le déconfinement progressif, un plan de dépistage massif et de lutte active contre la propagation du virus a été mis en place à l'échelle nationale et décliné dans chaque territoire. L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, l'Assurance Maladie, ainsi que les médecins en sont les rouages essentiels. Dans ce dispositif, chaque citoyen a un rôle très important à jouer, en appliquant les gestes protecteurs, en faisant preuve de vigilance sur son état de santé et en respectant les consignes qu'il soit malade ou « cas contact à risque ».

« Si, après quelques jours, nous pouvons être plutôt rassurés sur la faible évolution des cas confirmés dans notre région, ne crions pas encore « victoire », loin s'en faut. Le « match » n'est pas fini. Nous commençons seulement la « deuxième mi-temps ». Il faudra attendre début juin pour connaître, avec assez de recul la tendance de l'évolution épidémiologique, explique Jean-Jacques Coiplet, directeur général de l'ARS Pays de la Loire. Chaque habitant des Pays de la Loire a un rôle central à jouer. Les consultations des médecins, le systématisme des enquêtes et des appels de l'Assurance Maladie, auxquels s'ajoutent la coordination du dispositif par l'Agence Régionale de Santé et la gestion des cas complexes doivent nous permettre d'interrompre les chaînes de contamination ».

Contact tracing : des résultats rassurants mais peut-être trompeurs et un appel à la responsabilité

Au centre du dispositif de lutte contre l'épidémie et d'accompagnement du déconfinement, l'Assurance Maladie a mis en place les « plateformes contact tracing » avec des équipes chargées d'identifier le plus rapidement possible les personnes susceptibles d'être contaminées, les « personnes contacts », les incitant à s'isoler et se faire dépister.

« Dans les Pays de la Loire, ce sont des dizaines de membres des services administratifs et médicaux des CPAM dans les cinq départements qui sont à pieds d'œuvre pour ce dispositif, explique Pierre Rousseau, Directeur Général de la CPAM de Loire-Atlantique. Leur objectif, en étroite coordination avec les médecins, est de prendre de vitesse le virus et casser les chaînes de contamination. L'idée de ce dispositif est de confiner les « bonnes personnes » plutôt que d'avoir à confiner la population entière. »

Comment fonctionnent les plateformes « contact tracing » ?

Les plateformes « contact tracing » sont opérationnelles 7 jours sur 7 de 8h à 19h. Elles se chargent dans les 24h suivant la saisie par le médecin des informations sur un nouveau malade et ses contacts familiaux d'identifier avec cette personne les autres contacts rapprochés puis de les rappeler individuellement pour les informer et leur présenter les consignes sanitaires à suivre :

- Réaliser un test sans prescription, pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Si le test est positif, le patient, la CPAM et le médecin sont informés de manière sécurisée par le laboratoire.
- Se fournir en masques : les officines de pharmacie peuvent en délivrer gratuitement.
- S'isoler 14 jours.

« Nos agents reçoivent plutôt un bon accueil de la part des « patients » et des « personnes contacts » qui souvent acceptent de suivre les recommandations de dépistage, d'isolement et de recueil de leurs contacts, explique Pierre Rousseau. Ils comprennent bien qu'il s'agit de se protéger soi-même et son entourage. Rien n'est obligatoire, mais nous en appelons à la responsabilité de chacun. »

Pour l'Agence Régionale de Santé, une vingtaine d'agents sont mobilisés quotidiennement (médecins et infirmiers) avec l'appui des épidémiologistes de Santé publique France. Ces professionnels, qui travaillent 7 jours sur 7, reçoivent les signalements de niveau 3 (collectivités sensibles, clusters, chaînes de transmission, situations complexes...), mènent les investigations et recommandent les mesures de gestion nécessaires : recherche des contacts, organisation des dépistages, élaboration d'un plan de prévention, recherche des personnes avec des facteurs de risque, communication... Pour mettre en œuvre ces mesures destinées à éviter que le foyer épidémique se propage, l'ARS travaille en étroite relation avec les responsables de la structure concernée (établissements de santé, ESMS, école, entreprise...) et les autorités compétentes (préfet, maire, Rectorat...).

Deux semaines après le début du confinement, en Pays de la Loire, 8 clusters ont été identifiés : 3 en Loire-Atlantique, 2 en Maine-et-Loire, 1 en Sarthe, 2 en Vendée.

Les établissements de santé sont aussi impliqués dans la stratégie de contact tracing :

« En lien avec les partenaires de la médecine de ville, les établissements publics de santé sont particulièrement investis dans le dispositif du contact tracing afin de contrôler l'épidémie. Ils jouent notamment un rôle important dans la stratégie de dépistage par l'activité de leurs laboratoires de virologie, impliqués très tôt dans le développement des tests, et par la mobilisation de leurs équipes mobiles qui se déplacent au sein des établissements médico-sociaux pour des actions de formation et de dépistage. Les professionnels hospitaliers interviennent également directement dans la dynamique de traçage en participant à la recherche des contacts des patients qu'ils prennent en charge puis la transmission des informations à l'Assurance Maladie. » Thomas Robin, Secrétaire Général de la FHF Pays de la Loire

Les chiffres nationaux, régionaux et départementaux des plateformes Contact Covid sont en-dessous des estimations initiales :

- **En France**, le vendredi 22 mai : 6 500 agents mobilisables, 5 500 patients « zéro » contactés et environ 14 000 personnes contacts
- **Dans les Pays de la Loire (au lundi 25 mai 2020)** : 455 patients touchés par la COVID-19 et environ 1477 personnes contacts
- **Dans le département de la Loire-Atlantique *** : 115 patients zéros et 338 personnes contacts
- **Dans le département du Maine-et-Loire *** : 146 patients zéros et 604 personnes contacts
- **Dans le département de la Mayenne *** : 21 patients zéros et 59 personnes contacts
- **Dans le département de la Sarthe *** : 67 patients zéros et 157 personnes contacts
- **Dans le département de la Vendée *** : 101 patients zéros et 452 personnes contacts

**Chiffres cumulés de personnes contactées dans le cadre du « Contact Tracing » le lundi 25 mai 2020*

Les chiffres nationaux ou régionaux remontés par les « plateformes contact tracing » peuvent s'expliquer par différents facteurs. Nous sortons juste de la période des 14 jours post-déconfinement qui permet d'avoir un recul suffisant sur le redémarrage potentiel de l'épidémie. Mais il est possible aussi que des patients atteints ne se signalent pas à leur médecin ou ne se fassent pas dépister notamment si leurs symptômes sont faibles.

Il faut consulter son médecin tout de suite au moindre symptôme évocateur

Toute personne qui ressent des symptômes (même légers) doit contacter son médecin ou un médecin dans son environnement proche. En fonction des symptômes et suite à une consultation ou une téléconsultation, le médecin prescrira un test de dépistage. En cas de résultat positif, le médecin de « famille » déclarera le « patient zéro », recensera les contacts de la cellule familiale et renseignera la base de données « contact covid » avant que la CPAM ne prenne le relai pour la recherche des autres « cas contacts ».

Les médecins ont un rôle central à jouer grâce à leur proximité avec la population et la confiance que leur accorde leurs patients. Ils sont amenés à cotoyer de nombreux patients potentiellement porteurs de Covid-19 « modérés », et peuvent ainsi les déclarer et activer le « tracing » afin de freiner l'épidémie.

« En tant que médecin, nous rappelons d'abord que la première arme contre le virus, ce sont les « gestes barrières », explique le Docteur Pascale Geffroy, médecin près de Nantes. « Ensuite, il faut consulter aux moindres symptômes évocateurs et sans attendre. Trop de patients attendent 24h voire 48h avant d'appeler leur médecin, ne s'isolent pas et risquent de voir leur état s'aggraver en plus de contaminer leurs proches. »

Jacqueline Houdayer, Présidente de France Asso Santé Pays de la Loire :

« Le dispositif respecte le choix du patient testé positif de déclarer ses cas contacts. Néanmoins, cette démarche permet de pouvoir les informer qu'ils ont été exposés au virus et de pouvoir bénéficier le plus tôt possible d'un suivi médical et éventuellement social, et éviter qu'ils exposent d'autres personnes à leur tour. Cela permet ainsi de casser la chaîne de circulation du virus. De même, aucune sanction n'existe en cas de non-respect des mesures d'isolement qui sont préconisées. Des agents de l'Assurance Maladie ou de l'ARS pourront néanmoins contacter les personnes pour s'enquérir de leur situation, de leurs difficultés et besoins pendant cette période d'isolement. Là encore, cette mesure a pour objectif d'éviter de contaminer d'autres personnes. »

Contact presse :

Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

Service communication

06 78 26 56 94 / ars-pdl-communication@ars.sante.fr / Twitter : @ars_pdl

CPAM 49

Ingrid Hervieu

06 32 64 87 31

ingrid.hervieu@assurance-maladie.fr

CPAM 85

Anne Vincent

06 63 14 43 83

Anne.vincent@assurance-maladie.fr

CPAM 53

Mathilde Rossignol

0637491739

mathilde.rossignol@assurance-maladie.fr

CPAM 72

Sylvain Trottier

0778260913

sylvain.trottier@assurance-maladie.fr

CPAM 44

Christelle Sadiman

0686728102

christelle.sadiman@assurance-maladie.fr